L’APEC mobilisée pour l’emploi des cadres

vendredi 6 novembre 2020, par lpe

Avec les nouvelles mesures sanitaires, indispensables pour lutter contre le covid-19, l’aide aux entreprises qui recrutent comme l’insertion professionnelle des jeunes et des personnes éloignées de l’emploi restent une priorité. C’est pourquoi, conformément aux décisions gouvernementales, les centres Apec demeurent ouverts pendant le confinement.
L’accompagnement de l’Apec se fait majoritairement à distance, par des rendez-vous en visio et audio, afin de limiter les déplacements des clients comme des consultants de l’Apec. Les cadres, jeunes diplômés et entreprises qui le souhaitent peuvent également choisir de se rendre dans les centres, dans le strict respect des consignes sanitaires et munis d’une attestation dérogatoire.

Cette modalité est particulièrement pertinente pour les premiers rendez-vous, avec celles et ceux qui se sentent isolés ou fragiles. Certaines prestations collectives sont également proposées à distance comme en présentiel, pour celles et ceux qui ont le plus besoin de ces interactions, là aussi dans le respect du protocole sanitaire en vigueur. Des webateliers, adaptés à la situation, comme par exemple « **Intégrer en période de turbulences** », « **Mener un entretien de recrutement en face-à-face ou à distance** », « **Objectif premier emploi** » continueront d’être proposés aux entreprises comme aux candidats.
« *Il est essentiel, pour des raisons tant économiques que sociales, que le marché du travail ne se « fige » pas pendant ce confinement, que des recrutements continuent de se réaliser, que la recherche d’un premier emploi ou d’un nouvel emploi se poursuivent, que les projets de mobilité et de formation continuent d’être accompagnés. Toutes les équipes de l’Apec restent pleinement mobilisées, par tous les moyens utiles, pour contribuer à cette continuité nécessaire* », souligne Gilles Gateau, directeur général de l’Apec.

Les entreprises, cadres et jeunes diplômés qui en ont besoin, peuvent prendre rendez-vous directement sur apec.fr ou en composant le 0809361212 (Service gratuit, coût d’un appel).

À propos de l’Apec :
L’Apec, Association pour l’emploi des cadres, organisme paritaire, emploie 500 consultants, experts de l’emploi cadre, qui sont présents au sein d’une cinquantaine de centres en France métropolitaine et en Outre-mer (Martinique, Guadeloupe et La Réunion). Leur connaissance des spécificités territoriales, au plus près des réalités de chaque bassin d’emploi, est d’autant plus importante dans un marché du travail, fortement perturbé. L’Apec soutient les entreprises, en particulier les TPE-PME, en leur proposant des services pour optimiser leurs recrutements et la gestion de leurs compétences internes.
Elle accompagne les cadres et les jeunes diplômé··s tout au long de leur parcours professionnel, dans leurs projets d’évolution ou d’insertion professionnelle. Son jobboard, Apec.fr, est le premier site d’offres d’emploi cadre. Grâce à son observatoire, l’Apec analyse et anticipe les évolutions structurelles et les tendances du marché de l’emploi des cadres. L’Apec est un acteur du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP).